



## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

9<sup>ème</sup> Rencontre organisée par le Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas  
***Autonomisation des femmes : réponses sociales et politiques***

Buenos Aires, Argentine | 22-24 mai 2017

Nous, parlementaires et ex-parlementaires de 24 pays et territoires, nous sommes réuni(e)s avec des représentant(e)s de mouvements sociaux à Buenos Aires, en Argentine, les 22, 23 et 24 mai 2017, lors de la 9<sup>ème</sup> Rencontre organisée par le Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas. À cette occasion, nous avons discuté des espaces d'articulation entre les parlements et les organisations et mouvements sociaux luttant pour l'égalité des genres dans les Amériques et aux Caraïbes.

Nous avons tenu des sessions de travail au cours desquelles nous avons partagé des expériences positives de collaboration et abordé les actions nécessaires pour avancer dans l'autonomisation des femmes au sein de l'hémisphère, en particulier grâce à la corrélation entre la violence due au genre et la dépendance économique. Ainsi, et

### ***En reconnaissant :***

Que le dialogue proactif entre les citoyen(ne)s et les parlements est une valeur essentielle de la démocratie dont la mise en pratique entraîne des bienfaits sociaux et politiques nécessaires au bien commun.

Que nous, législatrices et législateurs, en tant que représentant(e)s des intérêts des citoyen(ne)s, devons établir des conditions favorables à la participation de la société civile dans les processus de prise de décisions.

Que le récent essor de la mobilisation citoyenne, en particulier celle qui revendique des causes associées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, offre une opportunité importante d'approfondir le travail collaboratif entre parlements et société civile.

Que ce nouveau contexte pose aux parlements des questions urgentes incluant l'élimination de la violence de genre, l'autonomisation économique des femmes, la diversification de la représentation politique, la construction de la paix, la protection des dirigeantes et activistes sociales et la reconnaissance des droits de la communauté LGBTQI et autres groupes qui ont historiquement fait face à la discrimination.\*

Que l'autonomisation des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés requiert la participation active des hommes parlementaires, dont leur contribution à la construction sociale de masculinités positives.

Que par leur caractère convocateur et de démocratisation, les réseaux sociaux, accompagnés des médias traditionnels, configurent un contexte innovant d'opportunités et de défis, tant pour la participation et mobilisation citoyenne que pour l'articulation avec des espaces politiques.

Les pays et territoires qui se sont réunis sont: Argentine, Aruba, Belize, Bolivie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, et Venezuela.

Que dans nos pays, les niveaux alarmants de violence de genre sous toutes ses formes démontrent des réponses globales insuffisantes de la part des États.

Que l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable pour assurer leur autonomie et leur bien-être, se manifestant entre autres par l'accès équitable au marché du travail et aux ressources productives, l'inclusion financière, la redistribution et la reconnaissance du travail non rémunéré et le salaire équitable.

Que la violence de genre et la dépendance économique sont des problèmes systémiques connexes dont les nombreux effets compliquent l'autonomisation des femmes et favorisent leur vulnérabilité à l'abus et à l'exploitation.

Que comme convenu dans le Programme 2030 pour le développement durable, et en particulier dans les cibles figurant dans l'ODD 5, l'autonomisation des femmes est essentielle pour établir les bases d'un développement inclusif assurant la justice, l'égalité et le plein exercice des droits humains.

***Nous nous engageons à :***

1. Participer à des nouveaux espaces de dialogue avec des organisations et mouvements sociaux dans le but de construire un programme collectif pour avancer vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.
2. Insister sur l'application de perspectives de genre et sur leur croisement avec des dimensions d'ethnie, d'âge, de classe sociale, d'orientation sexuelle, de statut juridique et de situation de handicap, entre autres, dans l'élaboration de toute politique publique.\*
3. Renforcer les mesures destinées à protéger les dirigeantes, activistes et participantes à des mouvements sociaux afin qu'elles puissent exercer leurs droits politiques sans subir de menace ou de violence.
4. Promouvoir la responsabilité des hommes dans le progrès de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres.
5. Promouvoir des lois et politiques qui élargissent la responsabilité de l'État envers la provision de services de soins, et créent une répartition plus équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes.
6. Orienter le travail parlementaire vers l'élimination de toute forme de violence due au genre par le biais de réformes et initiatives globales traitant leur prévention, détection, dénonciation, sanction, et réparation.
7. Concevoir et promouvoir des lois vers l'atteinte de l'autonomisation économique, l'autonomie financière et l'accès au crédit pour les femmes, ainsi que l'élimination de l'écart salarial entre les hommes et les femmes pour un travail égal.
8. Veiller à la mise en œuvre des accords et engagements internationaux signés par nos gouvernements pour l'autonomisation des femmes, en particulier ceux prévus par l'ODD 5.
9. Créer et renforcer des espaces d'échange entre nos parlements et les représentant(e)s de la société civile œuvrant pour l'égalité des genres.
10. Encourager l'adoption d'analyse basée sur les genres pour toutes législations et dépenses gouvernementales.
11. Insister que les statistiques soient collectées afin de clairement documenter le travail non rémunéré des femmes et montrer que maximiser la participation des femmes au marché du travail serait bénéfique pour l'économie générale.

*Signée à Buenos Aires, en Argentine, le 24 mai 2017, avec réserves ou objections concernant la rédaction des articles portant un astérisque (\*) de la part des délégations de Belize, Grenade, Haïti<sup>1</sup>, Sainte-Lucie, et Trinité-et-Tobago.*

---

<sup>1</sup> Clarification sur la réserve d'Haïti: En conformité au Concordat de 1860, signé entre la République d'Haïti et le Saint Siège.